



# Compte rendu Commission de Synthèse du 22 Mai 2019

---

## Ordre du jour :

- Recrutement poste de direction.
  - Décision modificative n° 1 du budget primitif 2019 du PETR.
  - Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes créée pour la taxe de séjour.
  - AMI France Mobilités.
  - Retour de la préfecture sur le SCoT du Ruffécois.
  - Présentation des travaux sur le guide de l'éolien.
  - Point sur le PMRu diagnostic et leviers.
  - Point sur l'EIS.
- 

## Présents :

Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA (Présidente du Pays Ruffécois), Alain M. BROUTÉ (CdC Cœur de Charente ; Ranville-Breuillaud), M. Christian CROIZARD (CdC Cœur de Charente ; Mansle), M. Laurent DANÈDE (Vice-Président du PETR ; CdC Cœur de Charente ; Tourriers), Mme Danièle DORFIAC (CdC Val de Charente ; Taize-Aizie), M. Claude GUITTON (CdC Cœur de Charente ; Villognon), M. Bernard LACÉUILLE (Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Cœur de Charente ; Saint-Amant de Boixe), M. Yves LACOUTURE (Vice-Président du PETR ; CdC Cœur de Charente ; Cellettes), M. Clauddy SEGUINAR (CdC Val de Charente ; Verteuil-sur-Charente), M. Jean-Louis STASIAK (CdC Cœur de Charente ; Xambes).

M. David BILLY (Chargé de mission TEPOS), M. Dimitri LETOURNEAU (Chargé de mission SCOT-PCAET-TEPOS), Mme Corinne MAGRET (Comptable), M. Jérôme MAUPETIT (Régisseur Taxe de Séjour), M. Jérôme MOREAU (Chargé de mission Environnement), M. Guillaume QUENEAU (Chargé de Mission CLS).

## Excusés :

Mme Nicole BONNEFOY (Conseillère Départementale ; Sénatrice de la Charente), M. Bernard CHARBONNEAU (Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Val de Charente ; Ruffec), M. Jean-Pierre DE FALLOIS (Président CdC Cœur de Charente ; Mansle), M. Jean-Marc DE LUSTRAC (Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Cœur de Charente ; Vars), Mme Brigitte FOURÉ (Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Charente),

---

## Recrutement de la remplaçante au poste de direction.

Suite au jury de recrutement pour le remplacement de Francine MANSIET au poste de Direction et au vu des candidatures que nous avons reçu, nous vous informons que Jacqueline ARNAUD a été retenue. Jacqueline ARNAUD est actuellement en poste au Roc Fleuri et elle a demandé un congé qui est applicable aux personnels enseignants afin de pouvoir être recrutée au sein de la collectivité.

*Pour information : le 6 mai dernier, nous avons reçu une demande de prolongation du congé longue maladie de Francine MANSIET ainsi que le certificat médical de son médecin traitant. Nous avons donc transmis le formulaire de saisine du comité médical au centre de gestion.*

J'ai donc proposé au nouvel agent un CDD (remplacement temporaire de fonctionnaires) pour une durée d'un an et compte tenu des fonctions qu'elle occupe au sein du Roc Fleuri, de ses qualifications et de son expérience professionnelle, je vous propose qu'elle soit rémunérée sur le même échelon que l'agent qui est en arrêt maladie : au 1er juillet à l'échelon 7 (Indice Majoré 642 – Indice Brut 537 (2 516,40 €/brut)).

### → Avis de la commission de synthèse

*Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité le recrutement de Madame ARNAUD au poste de direction pour une durée d'un an avec la même rémunération que l'agent remplacé.*

## Décision modificative n° 1 du budget primitif 2019 du PETR.

Une erreur a été constatée par les services de la Trésorerie dans le budget primitif 2019. En effet, les dépenses imprévues dépassent le seuil réglementaire des 7,5 % par rapport aux dépenses prévisionnelles en section d'investissement.

Nous vous proposons de procéder aux modifications du budget primitif 2019 en section investissement de la manière suivante :

### Budget Primitif avant modification :

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
	Intitulés	RAR 2018	Prévisions	Total		Intitulés	RAR 2018	Prévisions	Total
	SCOT				001	Excédent antérieur reporté		57 859,08	57 859,08
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 495,10		38 495,10	10	Dotations, Fonds divers		3 900,00	3 900,00
	202 0001/-Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	38 495,10		38 495,10		10222-FCTVA		3 900,00	3 900,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		7 500,00	7 500,00	13	Subventions d'investissement	29 570,18		29 570,10
	2051-Concessions droits similaires		7 500,00	7 500,00		1382-Région	4 570,18		4 570,10
						1386-Autres établissements publics locaux (ADEME)	25 000,00		25 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		40 702,15	40 702,15					
	2183-Matériel de bureau et matériel informatique		5 000,00	5 000,00					
	2184-Mobilier		6 500,00	6 500,00					
	2188-Autres immobilisations		29 202,15	29 202,15					
020	DEPENSES IMPREVUES		4 631,93	4 631,93					
	<b>TOTAL</b>	<b>38 495,10</b>	<b>52 834,08</b>	<b>91 329,18</b>		<b>TOTAL</b>	<b>29 570,18</b>	<b>61 759,08</b>	<b>91 329,18</b>

## Budget Primitif après modification :

Dépenses imprévues : 52 834,08 x 7,5 % = 3 962,56 € (montant à reporter en dépenses imprévues (020))

Afin d'équilibrer le budget et pour ne pas modifier les dépenses globales :

Augmentation du crédit au compte : autres immobilisations incorporelles (2088) (+ 669,37)

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Intitulés		RAR 2018	Prévisions	Total	Intitulés		RAR 2018	Prévisions	Total
	SCOT				001	Excédent antérieur reporté		57 859,08	57 859,08
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 495,10		38 495,10	10	Dotations, Fonds divers		3 900,00	3 900,00
	202 0001/-Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	38 495,10		38 495,10		10222-FCTVA		3 900,00	3 900,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		7 500,00	7 500,00	13	Subventions d'investissement	29 570,18		29 570,10
	2051-Concessions droits similaires		7 500,00	7 500,00		1382-Région	4 570,18		4 570,10
						1386-Autres établissements publics locaux (ADEME)	25 000,00		25 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		41 371,52	41 371,52					
	2183-Matériel de bureau et matériel informatique		5 000,00	5 000,00					
	2184-Mobilier		6 500,00	6 500,00					
	2188-Autres immobilisations		29 871,52	29 871,52					
020	DEPENSES IMPREVUES		3 962,56	3 962,56					
TOTAL		38 495,10	52 834,08	91 329,18	TOTAL		29 570,18	61 759,08	91 329,18

### → Avis de la commission de synthèse

*Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget primitif 2019 du PETR.*

## Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes créée pour la taxe de séjour.

### ANNEXE 1.

Les modifications sont en rouges.

### → Avis de la commission de synthèse

*Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes créée pour la taxe de séjour.*

## AMI France Mobilités.

L'ADEME a lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt « France Mobilités » qui a pour vocation non seulement de pérenniser les dynamiques locales engagées à l'occasion de ces premières consultations, mais également d'amplifier leur portée en s'adressant désormais à des territoires périurbains.

Cet AMI s'articule autour de 3 axes :

Un premier axe « **Expérimentations en zone peu dense** » destiné aux communes rurales et unités urbaines de moins de 100 000 habitants dont les objectifs sont :

- Mettre en œuvre des solutions permettant à tout public, de se déplacer dans les territoires peu denses en limitant la consommation d'énergie, la pollution atmosphérique et d'autres impacts sanitaires comme le bruit, tout en renforçant le lien social, à un coût acceptable ;
- Favoriser la mise en œuvre par les Territoires peu denses de projets de mobilités quotidiennes et de logistiques innovantes sur le plan technique et/ou sociétal et/ou de la gouvernance et de la planification du point de vue des projets déjà développés sur le territoire, répondant à un besoin local.

Un second axe « **Généralisation d'innovations s'articulant dans une logique de continuité territoriale** » qui se focalise sur les problématiques de mobilité dans le périurbain et plus globalement dans les territoires sous influence d'un pôle urbain. Les solutions de transports existantes s'étendent souvent sur des périmètres trop limités pour couvrir les besoins de mobilité des habitants des zones périurbaines. Il en résulte un besoin d'améliorer la mobilité dans une logique de continuité territoriale entre le pôle urbain et sa couronne périurbaine.

Enfin, un troisième axe « **Expressions des besoins des territoires et des offres de solutions** » est proposé pour les trois Régions pilotes France Mobilités, à savoir AURA, Occitanie et Pays de la Loire.

#### **Quels sont les intérêts de répondre à cet AMI :**

- Prolongé la dynamique engagée par le PMRu au regard de l'axe 1
- Bénéficier d'une visibilité sur la plateforme « France mobilités » pour faciliter les échanges avec les acteurs de la mobilité
- Être en veille quant aux évolutions juridiques au regard de la loi d'orientation des mobilités
- Bénéficier d'un financement pouvant aller jusqu'à 100 000€ sur 36 mois pour développer un projet de mobilité à l'échelle du Pays ruffécois.

#### **→ Avis de la commission de synthèse**

*Les membres de la Commission de Synthèse valident à l'unanimité le principe de répondre à cet AMI, mais tiennent à préciser que le choix final d'y répondre appartient au Comité Syndical. Si ce dernier n'est pas d'accord, le PETR retirera son dossier de candidature.*

## **Retour de la Préfecture sur le SCOT.**

---

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Ruffécois a été approuvé par les élus membres du comité syndical le lundi 25 mars 2019 et déposé en préfecture de Charente le jeudi 28 mars 2019.

Le SCOT est exécutoire deux mois après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État soit le mercredi 29 mai 2019.

Toutefois, dans ce délai de deux mois, l'autorité administrative compétente de l'État peut notifier par lettre motivée à l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 les modifications qu'elle estime nécessaire d'apporter au schéma lorsque les dispositions de celui-ci :

- Ne sont pas compatibles avec les directives territoriales d'aménagement maintenues en vigueur ;
- Compromettent gravement les principes énoncés à l'article L. 101-2, sont contraires à un projet d'intérêt général, autorisent une consommation excessive de l'espace, notamment en ne prévoyant pas la densification des secteurs desservis par les transports ou les équipements collectifs, ou ne prennent pas suffisamment en compte les enjeux relatifs à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

Dans ce cas, le schéma ne devient exécutoire qu'après l'intervention, la publication et la transmission à l'autorité administrative compétente de l'État des modifications demandées.

Nous saurons donc pour le comité syndical du 5 juin si le SCoT est exécutoire ou nécessite des modifications.

### → Avis de la commission de synthèse

*Les membres de la Commission de Synthèse prennent note de cette information.*

## Présentation des travaux sur le guide de l'éolien.

Les élus du PETER du Pays du Ruffécois ont affirmé leur volonté d'élaborer un Schéma Directeur des Énergies par délibération en date du 27 juin 2018. Compte-tenu de la pression actuelle concernant le développement éolien, la première phase d'élaboration de ce Schéma est la réalisation d'un guide du développement des éoliennes, respectant 4 grands principes :

- Le développement des éoliennes ne peut pas se faire sans prendre en compte le tourisme et les paysages (bâti et naturel) ;
- Il doit être accessible à tous et devra dresser un bilan des avantages et inconvénients de l'implantation d'un parc éolien afin de fournir à tous les éléments essentiels de l'éolien ;
- Ce guide doit détailler les décisions, volontés et ambitions des élus quant à la question du développement éolien sur notre territoire ;
- Les projets devront proposer un financement participatif ou citoyen.

Ce schéma n'est pas opposable aux développeurs de projets énergétiques. Il a pour rôle de donner les conditions d'acceptabilité du projet pour le territoire.

Après plusieurs échanges en comité de pilotage, une réunion a eu lieu le mercredi 15 mai 2019 sur cette thématique. 26 élus, 9 techniciens et 3 représentants de Charente Nature étaient présents à cette réunion pour travailler sur la question du développement de l'éolien autour de 4 axes :

- Les paysages ;
- Le tourisme ;
- Les conditions d'implantations ;
- La concertation et le financement des parcs éoliens.

### Synthèse des échanges sur l'atelier Paysages :

Les deux groupes ont travaillé sur les deux questions suivantes : quels étaient les principaux paysages du Ruffécois et quels pouvaient être leur sensibilité (sensible / très sensible / exclus) aux éoliennes :

	Groupe 1	Groupe 2
Vallée de la Charente	Exclu	Très sensible
Petites vallées à l'Est du territoire	Très sensible	Non évoqué
Petites vallées et affluents de la Charente	Non évoqué	Très sensible
Marais de Saint-Fraigne	Sensible	Non évoqué
RN 10 et LGV	Sensible	Sensible/Très sensible
Sylve d'Argenson	Sensible	Très sensible
Espaces boisés et grandes forêts	Sensible	Très sensible
Vue panoramique du plateau	Sensible	Non évoqué
Vue paysage (intérieur vers extérieur (bâti/nature))	Très sensible	Non évoqué
Vue des points bas vers les lignes de crête	Très sensible	Non évoqué
Paysage des plateaux	Non évoqué	Sensible
Haies et lisières	Non évoqué	Sensible

Les deux groupes ont énoncés des niveaux de classements différents des paysages du Ruffécois, ce qui met en avant l'aspect subjectif de la sensibilité des paysages aux éoliennes. Un travail en COPIL sera fait pour décider des orientations du guide de l'éolien sur cette question.

Concernant l'implantation des éoliennes au sein d'un même parc, les deux groupes n'ont pas émis de préférence entre une implantation groupée ou alignée des éoliennes. Le deuxième groupe a émis la demande que l'implantation des éoliennes respecte une cohérence d'ensemble, que les éoliennes ne soient pas installées « anarchiquement » et qu'elles soient limitées en nombre pour éviter un effet de cumul.

Concernant le développement de nouveaux parcs, un groupe a évoqué la densification des parcs existants pour éviter la création de nouveaux parcs et un encerclement à 360° des lieux de vie. Le second groupe était plus incertain sur la question, avec des personnes pour une densification des parcs, d'autres pour la création de nouveaux parcs et d'autres pour un mix de ces deux solutions. La densification des parcs et la création des nouveaux parcs pourraient se faire sur les zones les moins sensibles aux éoliennes.

Concernant les lieux d'implantation des nouveaux parcs, un groupe a évoqué la densification sur l'axe de la RN10 en conservant des vues sur le territoire tandis que le second groupe a demandé une implantation en retrait des crêtes afin de limiter leur impact paysager. La question de la RN10 a fait beaucoup débat car les avis sont très partagés sur l'implantation d'éoliennes le long de cet axe structurant. Certains pensent que les éoliennes présentes pourraient être densifiées afin de donner aux automobilistes une image innovante et durable du territoire ; d'autres estiment au contraire que l'implantation d'éoliennes supplémentaires le long de la RN10 n'inciterait pas les automobilistes à venir sur notre territoire considérant que cet axe est la principale porte d'entrée.

#### Synthèse des échanges sur l'atelier Tourisme :

Il a été demandé aux participants, dans un premier temps, si certains secteurs du territoire pouvaient être plus sensibles que d'autres aux éoliennes (compatibles ou non avec les activités touristiques du secteur). A cette question, les deux groupes ne sont pas positionnés, il semblait difficile pour les personnes présentes de se positionner sur une partie du territoire sachant que les élus concernés n'étaient pas forcément présents. Une concertation plus large, sur chacun des secteurs, pourra être envisagée.

En revanche, il a été demandé de réguler l'implantation des éoliennes autour des sites patrimoniaux et des monuments et villages majeurs du territoire (protéger les vues « intérieur vers extérieur », préserver les points de vue « carte postale » et créer des écrans de protection végétaux dans les bourgs et lieux des monuments historiques).

Il a également été demandé d'interdire la saturation « à 360° » des villages et édifices du territoire par des éoliennes et de protéger les mégalithes.

Un groupe s'est questionné sur la possibilité de voir le développement des éoliennes comme une opportunité et de les rendre attractives (outil de modernité et d'innovation via des visites ou autres produits touristiques).

Dans un second temps, les groupes ont réfléchi aux activités touristiques qui pouvaient être les plus sensibles aux éoliennes.

	Groupe 1	Groupe 2
Activités nautiques	Sensible	Sensible
Zones de baignade	Sensible	Sensible
Sports aériens	Très sensible	Sensible
Monuments archéologiques	Très sensible	Sensible
Randonnées et géocaching	Très sensible	Sensible
Villages pittoresques	Exclu	Très sensible
Édifices et sites patrimoniaux	Exclu	Très sensible

Des règles seront alors travaillées en comité de pilotage pour réguler et protéger le développement touristique du territoire sur la base de ces travaux.

Dans cet atelier également, la question de la RN10 a généré beaucoup de débat. Il sera donc important de réaliser un focus particulier sur cet axe. Le fleuve Charente a été abordé rapidement, les 2 groupes ayant considéré que les vues étaient aujourd'hui très protégées le long du fleuve.

#### Synthèse des échanges sur l'atelier Conditions d'implantations :

Les premiers échanges se sont portés sur la distance des éoliennes par rapport aux habitations. Le premier groupe a demandé une distance minimale aux habitations en fonction de la hauteur mais aussi du paysage dans lequel se trouve le projet (importance du relief). Le second groupe a demandé une augmentation de la distance minimale de 500 mètres à 750 mètres.

Les deux groupes ont évoqué l'interdiction d'implanter des éoliennes dans les espaces boisés voire dans un espace tampon de 200 mètres autour de ces espaces.

Les deux groupes ont évoqué l'interdiction de mettre des éoliennes à proximité de la Charente. Une règle doit être définie pour protéger cet élément du paysage.

Un groupe a identifié les monuments inscrits et classés comme devant être strictement protégés. Une règle pourrait être énoncée pour interdire les éoliennes dans un périmètre de plusieurs kilomètres (5 – 10km) autour des édifices inscrits ou classés d'importance touristique et intercommunale (Abbaye de St Amant de Boixe, Château de Verteuil, Église de Lichères, ...).

Un groupe a évoqué la mise en place d'une règle demandant une hauteur maximale des éoliennes et le second demandant une puissance minimale des éoliennes.

#### Synthèse des échanges sur l'atelier Concertation et financement :

On différencie information et concertation, la deuxième ouvre à la modification du projet en faisant des propositions.

Les deux groupes ont demandé une plus grande concertation et le plus en amont possible sur les projets de développement des éoliennes.

Les propriétaires peuvent désormais être aussi rencontrés par les élus pour expliquer la position des élus du territoire. Une proposition est faite pour que les communes soient détentrices des promesses de bail, au choix de la commune.

Un groupe a évoqué la mise en concurrence des développeurs au début du projet. Et une concertation plus en amont du projet des communes voisines (les élus pourraient aussi participer au projet).

Un groupe de travail constitué de quelques habitants de la commune pourrait être intégré à la démarche comme groupe de concertation. Il s'agirait de personnes souhaitant réellement travailler sur le sujet et idéalement ne comprenant pas les élus de la commune.

Les Communautés de communes, le Pays du Ruffécois et l'Office de tourisme pourraient intervenir en amont du projet comme support au niveau de la concertation (information, guide, support à la négociation, service patrimoine...).

Au niveau du financement, les développeurs doivent proposer aux collectivités d'être actionnaires du parc (communauté de communes principalement). Un mécanisme de financement devra être travaillé (par exemple des actions sont réservées et seront achetées grâce aux taxes perçues les premières années). Les partenaires locaux de financement (par exemple Sol'R Parc Charente) pourraient être informés d'un potentiel projet au moment de la faisabilité pour se positionner aussi sur le financement du parc.

Le financement pourra aussi, avec une priorité moindre, être ouvert à une société locale de production d'énergie citoyenne, et au fond régional. La présence du fond régional pose tout de

même question et peut être conditionnée aux efforts de celle-ci dans le développement de l'éolien aux autres ex régions de la Nouvelle Aquitaine (Aquitaine notamment).

Il n'y pas eu, au cours de l'atelier, de minimum fixé ni de conditions qui feraient donner un avis défavorable au projet.

### → **Avis de la commission de synthèse**

**Les membres de la Commission de Synthèse prennent note de cette information.**

## **Point sur le PMRu diagnostic et leviers.**

---

### **Diagnostic Mobilité**

Les différents modes de consultation employés :

- 9 rencontres avec les élus (53% des communes présentes)
- 19 rencontres avec des acteurs clef du territoire
- 7 rencontres (ateliers mobilité) avec les habitants (82 participants en tout) 12 personnes en moyenne)
- Une enquête mobilité (retour inférieur à 1000)

Le CEREMA relève les différents points suivants caractérisant le territoire :

- Un territoire dédié à la voiture
- Peu ou pas de modes actifs de déplacements sur le Ruffécois
- Une absence de signalétique et de communication des transports existants sur le territoire
- Une intermodalité peu existante et inefficace lorsqu'elle existe
- L'occupation foncière : plus importante au Sud (déplacements pendulaires vers Angoulême)
- Déséquilibre territorial avec une polarité démographique croissante sur le Sud et une déperdition au nord liée à une forte dépendance de la voiture qui génère de l'immobilisme et une absence de services de mobilité sur les marges du territoire,
- Population fragile (revenu médian inférieur à 20 300 €) vulnérable par rapport à la notion de coût résidentiel (coût de l'habitat et de la mobilité).
- Transport en commun : Inadéquation avec les besoins (horaires, fréquences, cadencement, durée...), déséquilibre marqué entre l'Est et l'Ouest, Absence de desserte collective transversale, absence d'intermodalité, développement important du Rurabus, zones blanches de mobilité (absence de service de transport).
- Aménagement de bourg : Principalement tourné vers la voiture (circulation et stationnement) cependant les nouveaux prennent en considération la question du partage de la route.
- Attractivité du territoire différencié : Sud attirant les jeunes et le développement de services de proximité /Nord concentrant autour de Ruffec principalement les personnes âgées, commune cumulant les services (commerces, gare et hôpital).
- Les paniers de services : Inquiétude quant à la pérennité des services de 1ères nécessité / des temps d'accès aux services sont très supérieurs à la moyenne nationale
- Les flux de population : Les habitants des franges du territoire travaillent pour 50% sur le territoire, tandis que la population concentrée sur l'axe RN10 travaille vers l'extérieur,
- Un large consensus s'est fait sur la nécessité de définir la gouvernance de la mobilité sur le territoire (rôle du Conseil régional, des collectivités locales, des acteurs privés de la mobilité, et coordination de l'ensemble des acteurs...).



## Des leviers d'actions pour le territoire

Le CEREMA propose de concentrer le travail du plan d'action autour de 6 leviers d'actions permettant au territoire de « *réduire le sentiment d'habiter une zone blanche de mobilité* »

6 leviers d'actions pour une stratégie partagée de la mobilité en pays Ruffécois :

- 1- Levier 1 = Gouvernance et compétence des mobilités
- 2- Levier 2 = Communication, accompagnement, sensibilisation
- 3- Levier 3 = Transports collectifs et intermodalité
- 4- Levier 4 = Les nouvelles mobilités pour tous
- 5- Levier 5 = Les modes actifs de déplacements en proximité ou en rabattement
- 6- Levier 6 = Accès aux Services et itinérance

### **1- Levier 1 : la gouvernance et compétence des mobilités**

Objectif = permettre l'action sur les mobilités au plus proche des besoins et du territoire

- *Aujourd'hui, la région est compétente sur l'organisation des mobilités*
- *Avec la LOM, les communes, CDC peuvent prendre cette compétence et potentiellement l'exécution peut être confiée au PETR,*
- *Pour faciliter la fédération des acteurs, définir au mieux les actions et répondre aux besoins locaux = être en capacité d'agir*

### **2- Levier 2 = Communication, accompagnement et sensibilisation**

Objectif = Informer, éduquer, aider, accompagner les habitants dans leur démarche de mobilité, faire connaître l'existant en matière d'offre de service et de transports...

- *Sur le modèle de la plateforme de mobilité porté par le CD16 (service insertion)*
- *Communiquer et animer l'action en faveur des mobilités sur le territoire*
- *Accessible à tous les publics et sous plusieurs formes (papier, gazette, site internet, numéro vert, conseil en mobilité...)*
- *À partir de plusieurs sources : école, entreprise, centres sociaux, mairie, associations...*

### **3- Levier 3 = Transports collectifs et intermodalité**

Objectif = Améliorer la desserte du territoire, par un maillage révisé (circuits, points d'arrêts), des horaires adaptés, des services ouverts (bus scolaires déspecialisés), des services interconnectés (TER et bus), des modes reliés (bus et vélo, TER et vélo), Rurabus et TER ...

- *Adapter le modèle Rurabus à d'autres territoires ?*
- *Interconnecter bus et TER en gare sans rupture de charge inadaptée*

☒ *Connecter TER et modes actifs en gare (stationnements sécurisés et abrités)*

☒ *Des navettes mutualisées pour accéder aux services ?*

### **4- Levier 4 = Favoriser les nouvelles mobilités pour tous**

Objectif = créer un bouquet de solutions alternatives par un écosystème de partage et de solidarité

- *Organiser un système de covoiturage local (de type court voiturage de proximité) ?*
- *Organiser un système d'autostop organisé et sécurisé avec points d'arrêts identifiés dans le territoire ?*
- *Sur le modèle Emmaüs : créer des solutions ponctuelles d'assistance à la mobilité (prêts de véhicule) organisée au niveau du territoire ?*
- *Organiser un système de conduite du véhicule d'une personne âgée dépendante (modèle CAR 16) ?*

## **5- Levier 5 = Favoriser les modes actifs de déplacement en proximité ou en rabattement**

Objectif = favoriser et encourager les modes de déplacements doux ou actifs sur les courtes distances (jusqu'à 5 kilomètres)

- *Par des aménagements de centre-bourg qui privilégient le piéton et le cycliste (exemple de saint Amant de Boixe, d'Aigre, de Nanteuil, de Villognon...)*
- *Par des entretiens réguliers et une bonne signalisation des chemins blancs entre les bourgs*
- *Par des systèmes de location de vélo ou de vélo à assistance électrique*
- *Par de l'éducation à la pratique du vélo.....*

## **6- Levier 6 = Accès aux services et itinérance**

Objectif = maintenir l'attractivité du territoire et participer au maintien des habitants dans leur lieu de vie (contribuer à la mobilité inversée)

- *Augmenter les capacités d'intervention des MSAP*
- *Poursuivre l'action autour des maisons de santé pluridisciplinaires*
- *Réfléchir à l'organisation de la télémédecine en lien avec le déploiement du plan numérique*
- *Accompagner et contribuer au déploiement de l'itinérance des services commerciaux de première nécessité*

### **→ Avis de la commission de synthèse**

**Monsieur Luc VIART, de la Direction Départementale des Territoires, présentera au Comité Syndical les avancées du PMRu.**

**Les membres de la Commission de Synthèse prennent note de cette information.**

## **Point sur l'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS).**

---

Suite à l'appel à candidature, 2 bureaux d'études se sont positionnés. NOVASCOPIA a été choisi pour la mise en place de cette évaluation.

### **Rappel de L'Évaluation d'Impact en Santé :**

- Il s'agit d'une démarche prospective et participative dont les enjeux sont de déterminer les impacts sur la santé des habitants des actions mise en place dans le cadre d'une stratégie locale ;
- L'EIS permet d'agir sur les déterminants de la santé (influent sur l'état de santé). Or, en travaillant sur les déterminants de la santé, on contribue à la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.
- L'EIS proposée dans le cadre du PMRu est une EIS innovante sur un territoire étendu.

### **Présentation de NOVASCOPIA :**

- NovaScopia est une coopérative de conseil, fondée en 2015 par des consultants expérimentés, spécialistes des politiques publiques et des stratégies territoriales.
- Les 3 axes transversaux de NovaScopia sont les suivants :
  - *L'innovation sociale.* Coopérative conseil engagée dans le monde de l'ESS, NovaScopia propose de l'appui stratégique et opérationnel pour les associations, accompagne les collectivités dans la définition de projets sociaux de territoire et de services aux citoyens ;

- *La qualité de vie, ou comment articuler santé publique, cohésion sociale et aménagement des territoires.* (Urbanisme Favorable à la Santé, Évaluation des Impacts de Santé, de construction d'indicateurs territoriaux "santé / bien-être", d'accessibilité aux services de santé... ;
- *La stratégie territoriale.* NovaScopia conduit des missions sur l'attractivité territoriale, la diversification des quartiers en renouvellement urbain, la revitalisation des territoires, la lutte contre les déserts médicaux.

Programmation de l'EIS :

- Lancement en mai 2019
- La formation initialement prévue les 20 et 21 mai n'a pu avoir lieu suite à un nombre de désistements conséquent.
- Conclusion de validation lors du PMRu mi-October

**→ Avis de la commission de synthèse**

***Les membres de la Commission de Synthèse prennent note de cette information.***